



SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-080 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRASSE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Fabienne ROCHER, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

**FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS DE PRINTEMPS ORGANISÉS PAR LES ALSH**

2017-03-080 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 28/03/2017  
Reçu en préfecture le 28/03/2017  
Affiché le 28/03/2017  
ID : 033-200027068-20170320-2017\_03\_080-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° 2017-015-015 en date 31 janvier 2017 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant que l'ancienne Communauté de Communes du Sud-Libournais, dans le cadre de ses compétences, organisait des séjours pour les enfants âgés de 6 à 14 ans durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été ;

Considérant que dans le cadre de la reconduction des actions préalablement menées par l'ancienne Communauté de communes du Sud-Libournais, le séjour de printemps est repris par La Cali selon les modalités définies par l'ancienne communauté de communes à savoir, un séjour pour les 6/12 ans organisé à Anglet (Pyrénées Atlantiques) du 24 au 29 avril 2017 (soit 6 jours et 5 nuits) pour 40 enfants ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 mars 2017,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de fixer les tarifs de ce séjour par enfant à :

**- Tarif du séjour par enfant résidant sur le territoire de La Cali:**

T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500
180,00 €	190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €

- Tarif du séjour par enfant non résidant sur le territoire de La Cali : 400,00 euros, sans application du quotient familial.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28 mars 2017 et de la publication, le 28 mars 2017  
Faït à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Préfecture le 29/03/2017  
ID : 033-200027068-20170320-2017\_03\_081\_2-DE

SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-081 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 14 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Fabienne ROCHER, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE****CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016, prononçant la fusion de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) et la Communauté de Communes du Sud-Libournais, et l'extension aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton,

Vu la délibération n°2016-82 de la Communauté de Communes du Sud Libournais en date du 10 novembre 2016 portant approbation de la convention de répartition des personnels de la Communauté de Communes du Brannais,

Vu la délibération n°2016-11-155 de La Cali en date du 15 novembre 2016 portant approbation de la convention de répartition des personnels de la Communauté de Communes du Brannais,

Considérant que chaque territoire a entamé une réorganisation des services de la petite enfance et de l'enfance afin de maintenir une continuité de services à la population du Brannais,

Il a été décidé que l'accueil des familles du Brannais pourrait se poursuivre dans les mêmes conditions que celles antérieurement fixées, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 au moins, voire toute l'année. Aussi, quelle que soit la commune d'origine de l'ancienne Communauté de communes du Brannais, les familles et assistantes maternelles continuent d'être accueillies dans les structures et dans les mêmes conditions tarifaires.

Cela concerne plus particulièrement :

1/ La CDC de Castillon-Pujols qui accueille des familles de la Cali :

- dans les ALSH de Grézillac et Guillac pour des enfants de Daignac et Dardenac qui sont scolarisés dans le même RPI,
- dans le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) : l'animatrice a été transférée à la CDC de Castillon-Pujols et va continuer d'intervenir auprès de l'ensemble des familles et assistantes maternelles du secteur le temps que La Cali se réorganise et recrute courant 2017.

2/ La Cali qui accueille des familles de la CDC de Castillon-Pujols :

- au sein de l'ALSH de Nérigean lorsqu'elle organise une session de sports pendant les vacances au collège de Branne.

Par conséquent il est nécessaire de formaliser ces conditions d'accueil par des conventions de partenariat qui définissent les modalités pratiques et financières.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les trois conventions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

